



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

ZEP

Question écrite n° 6754

Texte de la question

M. Gilles Carrez attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème des établissements scolaires placés en zone d'éducation prioritaire. A Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne), alors qu'un dossier avait été préparé pour sensibiliser le rectorat dès le mois de mai 1993 sur le risque de sureffectif dans les classes de ces établissements, les moyens mis en place pour la rentrée de septembre se sont révélés insuffisants, empêchant celle-ci de s'effectuer dans de bonnes conditions. Il lui demande ce qu'il envisage de faire pour que ce problème ne se renouvelle pas lors de la rentrée scolaire de 1994.

Texte de la réponse

Les effectifs des écoles élémentaires de la zone d'éducation prioritaire de Champigny-sur-Marne sont demeurés stables entre 1992 et 1993. Malgré cela une classe supplémentaire a été ouverte. L'effectif moyen est d'environ vingt-quatre élèves par classe, hors classes d'adaptation, alors que d'une façon générale il s'établit, dans les zones d'éducation prioritaire du Val-de-Marne, entre vingt-quatre et vingt-six. Les écoles bénéficient de quatre postes d'adaptation fonctionnant en regroupement, d'une classe d'initiation pour enfants non francophones, de six classes de perfectionnement. De plus sont rattachés aux écoles trois postes de soutien, et six postes d'instituteur spécialisé (psychologues et rééducateurs). Enfin, tous les directeurs des écoles de la zone d'éducation prioritaire bénéficient d'une décharge de service complète. Dans les écoles maternelles, toutes les classes ont été maintenues, en dépit d'une légère diminution des effectifs d'enfants âgés de trois ans et plus, et tous les enfants de deux ans dont les parents demandaient la scolarisation ont été accueillis. Les écoles de la zone d'éducation prioritaire de Champigny-sur-Marne disposent ainsi de tous les moyens nécessaires à un bon fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Carrez Gilles](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6754

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1993, page 3509

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 901